



Parc
naturel
régional
du Luberon

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2018 BS 138 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MAISON DU PARC – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGERY, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUIGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment le 2^{ème} alinéa ;

Vu les crédits budgétaires à prévoir au budget 2019 sur la ligne comptable 6132-020 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition par le Conseil départemental de Vaucluse de la propriété départementale La Maison Des Pays d'Apt et du Luberon en faveur du syndicat mixte Parc naturel régional du Luberon à Apt qui prolonge le bail de 6 mois à compter du 1/01/2019 avec une redevance annuelle de 25 000 € soit 12 500 € pour 1 semestre ;

Considérant que depuis 2016, des pourparlers ont été engagés entre le DEPARTEMENT et le PNRL en vue de la cession de la Maison du Parc à ce dernier ;

La durée de la convention initiale a donc prolongée par deux avenants successifs, ce qui porte le terme de la convention au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les négociations entre le PNRL et le DEPARTEMENT sont toujours en cours, il apparaît nécessaire de prolonger la mise à disposition au bénéfice du PNRL pour six mois supplémentaires soit jusqu'au 30 juin 2019, avec une possibilité de renouvellement tacite pour 6 mois de plus soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 ;
- **DIT** que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

Nombre d'annexes jointes : 1
Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél. : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Envoyé en préfecture le 01/02/2019
Reçu en préfecture le 01/02/2019
Affiché le
ID : 084-258402346-20181220-2018_BS_138-DE